

## **Logement :**

L'habitat des personnes âgées peut être sans confort ou mal adapté à la perte d'autonomie.

L'amélioration de l'habitat est un préalable indispensable pour un maintien à domicile de qualité.

Des aides peuvent être accordées sous condition de ressources pour :

- des travaux d'aménagement du logement principal
- l'adaptation au handicap
- l'amélioration du confort

Un conseil et une aide à la constitution de dossier peuvent être apportés (assistance pour les demandes de subventions ANAH, Caisses de Retraites...).